ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ
ⵙⵜⵜⵓⵔⵔⵉ ⴷ ⵜⵎⵎⵓⵔⵜ

المملكة المغربية
الوزارة المنتدبة
المكلفة بالشباب

Royaume du Maroc
Le Ministère délégué chargé de la Jeunesse

المديرية الجهوية بني ملال خنيفرة
مديرية اقليم خريبكة

00/156

DECISION D'ANNULATION D'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
N° 12/2026 DU 17/11/2026

relatif à l'Achat de matériel de sport pour l'équipement des centres socio sportif de proximité integré Bejaad et lalla Khadija Khouribga relevant de la direction provinciale de la jeunesse de Khouribga.

- Vu le décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaine règles relatives à leur gestion et à leur contrôle .
- Vu la publication de l'avis d'achat sur bon de commande n° 12/2026 sur le PMMP en date du 17/11/2026

Décide

- En application de à l'article 45 du décret n° 02-12-349 du 20/03/2013 notamment paragraphe 2 alinéa a, l'autorité compétente décide d'annuler l'avis d'achat en question .

Fait à Khouribga le

17 NOV 2026

Royaume du Maroc * Ministère de la Jeunesse de la Culture et de la Communication Département de la Jeunesse * Direction de Khouribga

Directrice Provinciale

ELHANI Rchida